

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE LA FEMME, DE
L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DES RESSOURCES HUMAINES
COMPOSANTE PROMOTION DU STATUT
DE LA FEMME

COMMUNICATION DU DIRECTEUR DE
LA COMPOSANTE "PROMOTION DU
STATUT DE LA FEMME"

Saly du 27 au 31 Juillet 1992

1°- INTRODUCTION

Le projet "Promotion du Statut de la Femme" fait partie intégrante du volet "Population et Santé" du Programme de Développement des Ressources Humaines (PDRH), financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) et dont l'exécution de la première phase s'étendra de 1992 à 1995.

Ce projet tient sa source de la Déclaration de Politique de Population d'Avril 1988 qui définit la Promotion de la Femme Sénégalaise comme étant une condition essentielle de toute Politique de Population.

Cette Politique de Population prône le renforcement de la promotion de la Femme par l'adoption de mesures telles que:

- la formation technique et professionnelle des femmes;
- la réduction de l'illettrisme
- l'organisation de vastes campagnes de sensibilisation sur la planification familiale;
- la diffusion plus large des technologies destinées à alléger les tâches domestiques et agricoles;
- le soutien aux organisations et groupements de promotion féminine.

Certaines de ces mesures sont déjà intégrées au Plan d'Action de la Femme et appliquées dans le cadre de divers projets par les bailleurs de Fonds et les ONG.

2°- FINALITES

Le Projet vise à favoriser la Promotion des Femmes par l'amélioration de leur condition de vie socio-économique.

Le Projet s'appuiera sur les Groupements de Promotion Féminine existants dans les régions de Ziguinchor, Kaolack, Fatick, Louga et Saint Louis.

3°-OBJECTIFS

- Favoriser l'alphabétisation fonctionnelle des femmes

* amener les femmes à sortir de leur état d'analphabètes par l'acquisition de connaissances en lecture, écriture et calcul dans les langues nationales;

* initier les femmes aux techniques de gestion pour améliorer le suivi, le développement et la rentabilité de leurs activités;

* favoriser chez les femmes une meilleure appréciation des problèmes de santé, de nutrition et de planning familial.

- Développer des lieux privilégiés d'information, de formation, d'échanges et d'activités pour les femmes.

- Contribuer à l'allégement des travaux domestiques des femmes en favorisant leur accès à la technologie appropriée, à la formation et au crédit /

* 225 équipements de transformation de produits agricoles (moulins à mil, batteuses, etc.);

* équipements hydrauliques;

* pièces détachées.

- Améliorer les connaissances et pratiques des femmes dans les domaines de la planification familiale, la nutrition, l'hygiène, la législation, l'économie domestique, etc.

4°- APPROCHE ET STRATEGIE

Le Projet s'inscrit dans une perspective de responsabilisation des Groupements de Promotion Feminine afin qu'ils maîtrisent leur développement tant sur le plan social qu'économique. C'est pourquoi l'approche développée sera participative et responsabilisante et elle reposera sur trois principes:

- la confiance dans les capacités des femmes à être les principales actrices de leur développement;

- l'accès à l'information, à la formation, aux technologies appropriées;

- l'alphabétisation fonctionnelle, qui est une condition nécessaire pour la promotion des groupements.

La stratégie du projet s'articule autour de trois axes complémentaires: le développement d'un réseau de cases-foyers, la participation à des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et l'accès aux technologies appropriées.

Au niveau de la mise en oeuvre, cette stratégie se traduira par:

4.1. Alphabétisation fonctionnelle

- la formation d'alphabétisatrices villageoises;
- la formation de toutes les femmes membres des comités de gestion;
- une alphabétisation de type fonctionnel;
- l'élaboration d'un programme de suivi pour les monitrices et les alphabétisatrices.

4.2- Appui à l'extension des cases-foyers

- les travaux de construction se feront avec la collaboration des populations;
- l'Union Locale d'arrondissement des groupements féminins sera responsabilisée pour la gestion et un comité de gestion de dix membres sera à cet effet mis sur pied;
- un programme d'animation de la case-foyer sera élaboré;

- l'encadrement et le suivi seront assurés par les monitrices.

4.3- Accès aux technologies appropriées

- Collaboration avec le Projet "Promotion Economique des Groupements Féminins" et certaines ONG (CAD, AFOTEC,...) qui ont développé une large expertise en la matière.

- Rigueur dans la sélection des Groupements bénéficiaires et des membres des comités de gestion suivant des critères tels que le degré de cohésion des membres, le dynamisme, le degré d'organisation, etc.

- la mise en place de mesures préalables à l'installation d'équipements par le choix de la technologie la plus appropriée (étude du milieu), la formation de meunières, un site d'approvisionnement en pièces de rechanges, la création d'un comité de gestion, etc.

4.4- Activités IEC

- Formation d'auxiliaires villageoises

- La réalisation d'autres activités d'IEC dans les domaines d'intervention du projet.

5°- COORDINATION ET GESTION DU PROJET

Compte tenu de la complexité du projet P.D.R.H dû à son caractère multisectoriel, le système

de coordination et de gestion suivant a été mis en place pour l'ensemble des composantes du projet:

- un comité interministériel chargé de l'orientation et de la supervision du projet, comprenant les ministres représentant les départements ministériels concernés par le projet. Ce comité se réunit tous les deux mois sous la présidence du Premier Ministre.

- une unité de Coordination du Projet(UCP) chargé du secrétariat du comité interministériel, des activités de supervision, de coordination, de gestion et d'évaluation du projet et des relations avec les bailleurs de fonds;

- les unités de soutien des composantes USC(santé, Promotion de la femme, Promotion des jeunes, Renforcement du Programme National de Population) sont chargées de l'exécution du suivi et de l'évaluation des activités qui leur sont propres en rapport avec l'UCP. Cependant, l'USC santé dispose d'une autonomie qui s'étend à la gestion d'un compte spécial distinct et à l'organisation des passations de marché et aux décaissements.

Une réunion annuelle IDA/Gouvernement doit permettre une évaluation de l'état d'avancement des différentes composantes du projet.

Les relations fonctionnelles entre l'UCP et les USC relativement à leurs domaines de compétence sont fixés dans l'Accord de Crédit, le document d'évaluation du Projet et le décret créant le comité interministériel.

6°- SITUATION ACTUELLE

Le P.D.R.H est en vigueur depuis Janvier 1992.

L'USC est actuellement en phase de mise en place.

7°- SUGGESTIONS

La mise en place d'une stratégie cohérente a surtout été facilitée par les nombreux contacts que le projet a eu avec les autres projets du Ministère. Ceci nous a permis de prendre en compte un certain nombre de considérations, concernant par exemple le système de gestion pour lequel le schéma du PEGF a été reconduit.

La sous composante IEC est exécutée en étroite collaboration avec les programmes IEC du PDRH (Santé, Jeunesse et Sports).

Pour les cases-foyers, une stratégie participative cohérente avec les options du Ministère en matière de développement communautaire est proposée par la Banque Mondiale..

Partant de ces prémices, quelques suggestions peuvent être formulées relativement à la nécessité de:

- améliorer la circulation de l'information entre les différents projets;

- rechercher la synergie entre les projets tout en respectant les contraintes de programmes;

- instituer des concertations périodiques entre les directeurs de projet;

- harmoniser les contenus de messages pour l'IEC en particulier.